



Carte de séjours expiré plus que 1ans a cause d'une force majeur

Par Carmy97

Je me permets de vous contacter sur WhatsApp concernant mon dossier à la Préfecture d'Arras.

Je suis réfugiée statutaire (OFPRA). Suite à une force majeure médicale (accouchement de jumeaux à l'étranger et complications graves), ma carte de séjour a expiré.

La Préfecture m'oriente vers un Visa de Retour, mais traite mon dossier comme une première demande (en me demandant 10 ans de présence) au lieu d'un renouvellement tardif pour motif médical.

Mon Titre de Voyage est valide et mes enfants sont citoyens australiens. J'aimerais solliciter votre aide pour faire valoir la force majeure auprès d'Arras et débloquer mon retour.

Avez-vous une disponibilité pour un bref échange (téléphonique ou visio) ? Je peux vous transmettre mes justificatifs par email Des que je les reçois

Merci d'avance pour votre aide.

Bien cordialement,

Par hideo

Bonjour,

C'est un avocat qu'il faut voir .

Cordialement

Par isernon

bonjour,

je pense que la procédure de renouvellement tardif de titre de séjour ,n'existe pas, et je doute que la force majeure puisse être invoquée, d'ailleurs, cela semble la réponse de votre préfecture.

Dès l'expiration de votre titre de séjour, votre situation bascule dans l'irrégularité administrative. Cette réalité juridique s'impose brutalement, même si vous aviez l'intention de renouveler votre titre et que vous n'avez commis qu'un simple oubli. L'administration ne fait aucune distinction entre négligence involontaire et manquement volontaire.

source:

[url=https://www.vahedian-avocat.com/renouvellement-tardif-de-titre-de-sejour---comment-eviter-les-pieges-administratifs--_ad64.html]https://www.vahedian-avocat.com/renouvellement-tardif-de-titre-de-sejour---comment-eviter-les-pieges-administratifs--_ad64.html[/url]

salutations